

ARRETE N° 19-053
Abroge l'arrêté n° 19-030

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 721-3, R. 719-80,*
- Vu la nomination de Monsieur Jacques RENAUD, en qualité de directeur de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (Éspé) de l'académie de Versailles, par l'arrêté du 7 mars 2016, publié dans le B.O. n° 12 du 24 mars 2016,*
- Vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, notamment ses articles 43, 44, 45 et 46 qui transforment les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Éspé) en Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) à compter du 2 septembre 2019*

LE DIRECTEUR DE L'INSPE, ORDONNATEUR SECONDAIRE DE L'UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation du directeur de l'INSPE est donnée aux personnes identifiées dans le tableau ci-dessous pour signer :

- les bons de commande et tous les actes matérialisant à eux seuls l'engagement de l'INSPE, d'un montant inférieur à 25 000,00 euros H.T.,
- la décision d'admission et la certification du service fait pour les fournitures, les prestations de service ou les travaux au vu des pièces justificatives des dépenses de la commande publique.

Centres financiers		Personnes habilitées à signer les bons de commande	Personnes habilitées à certifier le service fait	Site
C117	Pilotage INSPE	Annie ANTIGNY Yves CARMINATI	Annie ANTIGNY Yves CARMINATI	ST-GERMAIN
C1170	Site de formation Gennevilliers	Annie ANTIGNY Yves CARMINATI Catherine QUIRICI	Valérie DESBIZET Catherine QUIRICI	GENNEVILLIERS
C1171	Site de formation Antony	Sylvie AHIER Annie ANTIGNY Yves CARMINATI	Sylvie AHIER Pascal PONTÉ	ANTONY
C1172	Site de formation St-Germain	Annie ANTIGNY Yves CARMINATI	Annie ANTIGNY Yves CARMINATI Christelle CAMSUZA	ST-GERMAIN

Centres financiers		Personnes habilitées à signer les bons de commande	Personnes habilitées à certifier le service fait	Site
C1173	Site de formation Cergy-Hirsch	Nadia AJANA Annie ANTIGNY Yves CARMINATI	Nadia AJANA Manuel DUMONT	CERGY HIRSCH
C1174	Site de formation Evry	Annie ANTIGNY Yves CARMINATI Sandrine MARC	Pascal COMMUNEAU Sandrine MARC	EVRY
C1175	Site de formation EAD	Annie ANTIGNY Yves CARMINATI Catherine QUIRICI	Nathalie FRITSCH Catherine QUIRICI	GENNEVILLIERS
C117A	EMA	Guilhem LABINAL Gilles MONCEAU	Guilhem LABINAL Gilles MONCEAU Catherine QUIRICI	GENNEVILLIERS
C117B	LDAR	Maha ABOUD Emmanuel ROLLINDE	Maha ABOUD Catherine QUIRICI Emmanuel ROLLINDE	GENNEVILLIERS
C117C	PARAGRAPHE	Evelyne CLEMENT Imad SALEH	Evelyne CLEMENT Catherine QUIRICI Imad SALEH	GENNEVILLIERS
C117D	BONHEURS	Alain JAILLET Béatrice MABILON- BONFILS	Nadia AJANA Alain JAILLET Béatrice MABILON- BONFILS	CERGY HIRSCH

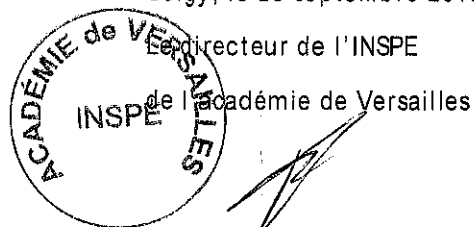
Article 2 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 19-030 du 17 avril 2019.

Article 3 :

Le présent arrêté abroge tout arrêté de délégation de signature de même nature au bénéfice du même délégataire.

Cergy, le 25 septembre 2019



Le directeur de l'INSPE
de l'académie de Versailles

Jacques RENAUD

Transmis au rectorat le : 18 octobre 2019

Publié le : 21 octobre 2019